



Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 28 octobre 2014, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 65'000.- TTC pour l'aménagement de l'îlot des Minoteries en vue de l'élaboration du PLQ et pour le périmètre des Halles de la Fonderie. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. D'amortir le montant de CHF 65'000.- TTC au moyen de 2 annuités dès 2016 sous rubrique 79.331.

(DA128-2014) Décision prise à l'unanimité

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 600'000 TTC destiné à l'étude et à la réalisation des aménagements de surface de la rue du Tunnel, se composant de :

- CHF 60'000.- TTC pour la phase d'études avant réalisation de la mise en place des aménagements de surface ;
- CHF 540'000.- TTC pour la phase de réalisation.

De financer ce crédit par un prélèvement sur le fonds communal de la taxe d'équipement à hauteur de **75%** du montant, duquel sont déduits les **CHF 40'000.- TTC** de dégrèvement de taxe, soit au maximum **CHF 410 000.- TTC**. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. D'amortir, le cas échéant, la dépense nette au moyen de 20 annuités dès 2016 sous la rubrique n°79.331.

(DA129-2014) Décision prise à l'unanimité

Le délai pour demander un référendum expire le 15 décembre 2014.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

La Présidente :
Sonja Molinari

Carouge, le 4 novembre 2014/DVO